

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière temporaire.
- Vu la demande présentée par La société SOGEA NORD OUEST TP, Agence d'Evreux La Censurière, 27001 EVREUX CEDEX.
- Considérant des travaux de renouvellement de canalisation de gaz, Boulevard de Verdun (RN31) à Ferrières-en-Bray.

A R R E T E

Article 1^{er} : Du 26 mai au 01 juillet 2025, la circulation au niveau des travaux Boulevard de Verdun (RN 31) dans les deux sens de circulation est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous sans préjudice des arrêtés de circulation en cours de validité concernant les travaux de restructuration de cette voie.

Article 2 : La circulation au niveau du chantier Boulevard de Verdun (RN 31) sera réglementée par un alternat par feux tricolores selon les besoins de ce dernier.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant dans la zone de chantier.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la zone de chantier.

Article 5 : La signalisation réglementaire est posée, entretenue et retirée par SOGEA NORD OUEST TP.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution

- Monsieur le Responsable de la société SOGEA NORD OUEST TP,
- Madame la Responsable de la Dirno de Ferrières-en-Bray,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 20 mai 2025.

Le Maire



Marie-France DEVILLERVAL